





# Mineure en histoire

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

## Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-165-4-0
CYCLE	1 <sup>er</sup> cycle
TITRE OFFICIEL	Mineure en histoire
TYPE	Certificat
CRÉDITS	30 crédits
DURÉE	1 an
COTE R MINIMALE	20,000

-  Admission à l'automne et à l'hiver
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Mélanie Samson, TGDE (514) 343-2118  
melanie.samson.2@umontreal.ca

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission  
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/nature/admission/>

## Présentation

Le programme se veut très souple (27 des 30 crédits sont à option), afin de mieux répondre aux besoins de formation variés des étudiants inscrits à une majeure dans une autre discipline ou à un baccalauréat facultaire pluridisciplinaire.

## Objectifs

Le programme vise à parfaire, grâce à la culture historique, la formation générale des étudiants et à leur permettre l'acquisition de connaissances spécifiques dans l'un ou l'autre des champs de l'histoire, de manière à pouvoir être facilement intégré à un projet global de formation universitaire au 1<sup>er</sup> cycle. Le programme est donc très souple pour mieux répondre aux besoins de formation très variés des étudiants inscrits à une majeure dans une autre discipline, ou à un baccalauréat facultaire pluridisciplinaire.

## Forces

- L'accès aux laboratoires de l'UdeM, qui permettent l'apprentissage de 13 langues dans un environnement technologique adapté.
- Le Centre de documentation du Département d'histoire : ouvrages de référence, sources microfilmées, outil Histoire-Hypermédia, etc.
- Des professeurs renommés pour leurs recherches et publications historiques.
- Des ateliers de discussion en petit groupe pour mieux aborder les thématiques historiques.

## Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

### ■ DÉMOGRAPHE

- HISTORIEN
- AGENT D'INFORMATION

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

- **Automne 2020:** Du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 1<sup>er</sup> août 2020
- **Automne 2021** (à compter du 15 août 2020)
  - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1<sup>er</sup> mars 2021** ?
  - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1<sup>er</sup> février 2021** ?
  - Candidats avec des études hors Québec : **1<sup>er</sup> février 2021** ?

### Hiver

- **Hiver 2021:** Du 15 août 2020 au 1<sup>er</sup> décembre 2020

## Structure du programme (1-165-4-0)

Version 07 (A16)

La mineure comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 75

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 75A Méthodologie et fondements

Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
HST 1010	Histoire : fondements et méthodes	3.0J	HST 1051	Histoire du Canada jusqu'en 1850	3.0J
HST 1015	Recherche et rédaction en histoire	3.0J	HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0J
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0J	HST 1053	Amérique du Nord autochtone	3.0J
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0J	HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0J
HST 1041	L'Europe moderne	3.0J	HST 1062	L'Asie du Sud-Est depuis 1500	3.0J
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0J	HST 1070	Introduction aux mondes de l'islam	3.0J
HST 1043	Histoire des États-Unis	3.0J	HST 1080	Histoire de l'Afrique	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0J	HST 2023	Introduction à la discipline historique	3.0J

#### Bloc 75B Approfondissement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
HST 2070	Émergence du monde arabe contemporain	3.0	HST 2370	Les États-Unis à l'ère des révolutions	3.0S
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0	HST 2371	Le 20e siècle américain	3.0S
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0J	HST 2381	Les États-Unis et la décolonisation	3.0
HST 2110	Grèce antique : des Minoens à Chéronée	3.0	HST 2401	Métis et métissage, 17e-21e s.	3.0J
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0J	HST 2410	Histoire des empires atlantiques, XVIe-XVIIIe s.	3.0J
HST 2113	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste	3.0J	HST 2411	L'Atlantique des communications, 16e-18e s.	3.0
HST 2125	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle	3.0	HST 2420	Îles et continent: l'Amérique française	3.0J
HST 2126	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle	3.0	HST 2422	Histoire politique du Québec, 1760-1867	3.0
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0	HST 2427	Amérique du Nord britannique	3.0J
HST 2132	Histoire des croisades	3.0S	HST 2430	Culture et société au Québec	3.0J
HST 2139	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes	3.0S	HST 2443	Le Canada et le Québec dans le monde	3.0J
HST 2212	Histoire de l'Union soviétique	3.0J	HST 2444	Autochtones, État et société au Canada	3.0J
HST 2256	Histoire économique de l'Europe	3.0	HST 2446	Histoire des femmes au Canada	3.0J
HST 2262	La Grande-Bretagne depuis 1485	3.0J	HST 2453	L'Europe et le monde	3.0J
HST 2263	La Révolution française et l'Empire	3.0J	HST 2606	Les Juifs dans le monde contemporain	3.0
HST 2264	Le Siècle des lumières en Europe	3.0	HST 2621	Les religions de la Chine moderne	3.0
HST 2267	La France de 1870 à nos jours	3.0J	HST 2624	Histoire du Japon jusqu'en 1868	3.0
HST 2274	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990	3.0J	HST 2625	Histoire du Japon contemporain	3.0S
HST 2276	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl	3.0J	HST 2627	Domination et résistances dans le monde arabe	3.0J
HST 2283	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime	3.0	HST 2628	Le Viêt Nam moderne	3.0
HST 2288	États et identités en Europe de l'Est au 19e s	3.0J	HST 2820	La mondialisation depuis 1850	3.0
HST 2295	La Première Guerre mondiale	3.0J	HST 2831	Histoire des médecines alternatives	3.0
HST 2296	La Seconde Guerre mondiale	3.0J	HST 2875	Histoire de Montréal - Ville d'Amérique/du monde	3.0J
HST 2297	Histoire de la Guerre froide	3.0J	HST 2885	Histoire de l'environnement au Canada	3.0
HST 2351	Amérique latine à l'époque coloniale	3.0	HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0S
HST 2352	Amérique latine depuis l'indépendance	3.0J			

**Bloc 75Z**

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Arts et sciences	Mineure	30 crédits	1-960-4-0	Jour Soir
Histoire	Baccalauréat	90 crédits	1-165-1-0	Jour
Histoire	Majeure	60 crédits	1-165-2-0	Jour
Philosophie	Mineure	30 crédits	1-195-4-0	Jour Soir
Science politique	Mineure	30 crédits	1-245-4-0	Jour

### Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### **Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

### **Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

### **Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international\* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

\* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

### **Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

### **Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

### **Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### **Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### **Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### **Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au certificat en histoire. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.